



Compte-rendu du Comité Syndical Séance du 29 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf du mois de janvier à 18 h 30, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de M. Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 22 janvier 2020.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD ; Laurence LEPINE ; Marie-Line MOREAU ; Chantal BRIERE ; Daniel MORICEAU ; Stéphane DUPIN ; Claude BODET ; Christelle PERRAIS ; Hervé NAEL

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Etaient excusés : Luc PORTET ; Hélène CHALLIER ; Sophie MONTOIR

Secrétaire de séance : Marie-Line MOREAU

Approbation du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2019

Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité

1 – Reprise anticipée et affectation des résultats 2019 – Budget principal

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE : UNANIMITE

2 – Reprise anticipée et affectation des résultats 2019 – Budget annexe vente d'électricité

Stéphane DUPIN souhaiterait savoir si une partie de l'excédent sera basculé sur le budget principal. Nicolas CRIAUD rappelle que cela doit être réalisé de manière exceptionnelle, le prochain reversement pourra être inscrit sur le budget primitif 2021.

VOTE : UNANIMITE

3 – Vote du budget primitif 2020 – Budget principal

Monsieur le Président présente le diaporama du Budget Primitif 2020, celui-ci est conforme au DOB présenté le 18 décembre dernier :

Diapositive 4 : Section de fonctionnement – Répartition des recettes réelles de fonctionnement
Stéphane DUPIN souhaiterait connaître le détail des charges de personnel (56% du budget de fonctionnement). Monsieur le Président indique qu'il s'agit essentiellement du remboursement du personnel scolaire et périscolaire ainsi que le personnel des services techniques de la Ville de Guérande.



VOTE : UNANIMITE

4 – Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe vente d'électricité

Claude BODET demande pourquoi des crédits sont inscrits en dépenses imprévues. Thomas LEMONNIER indique qu'à contrario des Villes de Guérande et Saint-Lyphard, le Syndicat est toujours soumis à la nomenclature comptable M14 et non la M57 où les chapitres budgétaires « dépenses imprévues » n'existent pas.

VOTE : UNANIMITE

5 – Subventions de fonctionnement aux associations 2020

Monsieur le Président présente les subventions sollicitées par les associations madeleinaises. L'association des Métais demande cette année 8 000€. Chantal BRIERE estime que l'association a fait beaucoup de bénéfice notamment lors de la fête médiévale 2019 et souligne que l'épargne de l'association est suffisante, elle souhaiterait donc que la subvention accordée soit de 6 000€ comme l'année passée. Plusieurs élus la rejoignent sur cette idée. Hervé Nael et Claude Bodet estiment qu'il est difficile de prendre une décision sans avoir étudié le bilan et le compte de résultat de l'association. Nicolas CRIAUD précise que les demandes de subventions sont analysées lors de la réunion des membres du Bureau et que l'association a fait le choix de reverser 10 000€ supplémentaire, soit 30 000€ au total, aux associations madeleinaises. Thomas Lemonnier indique que la trésorerie de l'association lui permet de couvrir un exercice comptable « classique » (hors anniversaire). Les élus estiment que cette association est importante pour la vie du village de la Madeleine et décident de verser 7 000 € à l'association.

Le montant attribué aux autres associations (hors sportives) est conforme à leurs demandes. Monsieur le Président précise que les subventions des associations sportives sont soumises à un barème et fluctuent selon le nombre d'adhérents.

VOTE : UNANIMITE

6 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association des Métais

Le débat sur l'association des Métais ayant eu lieu lors de la précédente délibération, les élus décident d'attribuer la demande de subvention exceptionnelle à l'association au titre des « 40 ans » de la fête des Métais.

VOTE : UNANIMITE

7 – Approbation du règlement des activités du pôle enfance de la Ville de Guérande sur la Madeleine

Claude Bodet souhaiterait savoir comment une famille s'inscrit à l'accueil périscolaire si elle n'a pas d'accès à internet et donc au portail famille. Nicolas CRIAUD indique que les familles peuvent se rendre directement à la maison de la famille de Guérande pour y faire l'inscription.

VOTE : UNANIMITE



Monsieur le Président clôt la séance à 19 h 00.

Marie-Line MOREAU
Secrétaire de séance



